

France Téléphone Grave Danger

En France, les violences conjugales touchent chaque année des milliers de femmes et d'enfants, quel que soit leur nationalité ou statut. Les victimes qui craignent de nouveaux abus d'un partenaire ou ex-partenaire peuvent demander une protection judiciaire. Dans les situations à haut risque, quelques minutes de retard peuvent avoir des conséquences irréversibles. Une intervention rapide, discrète et fiable est essentielle. Pour répondre à ce défi, le ministère de la Justice a déployé le Téléphone Grave Danger (TGD), un dispositif d'urgence pour les victimes.



Conçu pour déclencher une intervention policière en moins de sept minutes, ce dispositif s'appuie sur la géolocalisation en temps réel autorisée par l'article 41-3-1 du Code de procédure pénale et fonctionne 24/7, des personnes sous protection.

LA SOLUTION

Ligne d'urgence vitale

Lorsque le bouton d'urgence est activé, la victime n'a pas besoin d'appeler, d'attendre ou de parler. L'alerte se déclenche instantanément, garantissant discréetion et simplicité dans des situations très stressantes. La police localise la victime même si elle n'est pas en mesure de parler.

Localisation précise et fiable

Les capacités de localisation d'Intersec sont directement intégrées au réseau d'Orange, permettant de déterminer immédiatement la position exacte de la victime dès que l'alerte est déclenchée. La localisation issue des réseaux garantit précision, fiabilité et rapidité.

Intervention plus rapide

Toutes les données de géolocalisation sont transmises en temps réel à l'unité de police ou de gendarmerie la plus proche. Cela permet aux secours d'intervenir sans délai, réduisant significativement le temps d'intervention et protégeant la victime dans ses moments les plus vulnérables.



ZOOM SUR

Le Téléphone Grave Danger a prouvé son efficacité et continue de se déployer à l'échelle nationale. Les attributions sont décidées par les tribunaux, le nombre de dispositifs passant de 300 en 2019 à près de 5 000 en 2024. Renforcé par la loi du 13 juin 2024 instaurant l'ordonnance de protection provisoire immédiate (OPPI), le système permet désormais une protection encore plus rapide des victimes.



ventes@intersec.com